

Bien qu'il existe déjà depuis de nombreuses années un règlement en vigueur à cet égard — portant surtout sur la durée de la saison — la mise sur pied des contrôles rigoureux que l'on connaît aujourd'hui a commencé en 1964. Depuis cette année-là, des représentants des sociétés de protection et de conservation de la faune, des universités et de l'industrie de la chasse du phoque, ainsi que des vétérinaires et des biologistes rencontrent périodiquement des fonctionnaires du gouvernement pour découvrir la méthode d'abattage la moins cruelle.

Diverses méthodes employées pour l'abattage comme les armes à feu, les anesthésiques, le gaz carbonique, l'électricité, les mobiles percutants et contondants ont été essayées et évaluées. Jusqu'à présent, aucune d'entre elles ne se révèle aussi efficace que le gourdin de bois dur employé actuellement par les chasseurs pour provoquer une mort rapide et sans douleur.

C'est pourquoi le règlement actuel interdit de capturer les jeunes phoques autrement qu'en se servant d'un gourdin de dimensions précises ou d'armes à feu chargées de balles à grande vitesse. Manié par un chasseur de phoques expérimenté, le gourdin rend tout de suite l'animal insensible à la douleur. Il le tue sur le coup ou le plonge dans un état d'inconscience profond dont il ne sortira pas.

Pour la capture des vieux phoques, l'usage des armes à feu est restreint à un certain nombre de tireurs d'élite triés sur le volet. Le mauvais état de la glace et le mauvais temps rendent dangereuse l'utilisation des armes à feu; en outre, des animaux blessés pourraient réussir à s'échapper et risqueraient de souffrir. Cela suffit à limiter l'emploi généralisé de ces armes.

Au cours des six dernières années, le Gouvernement canadien a invité des représentants de diverses sociétés de conservation et de protection des animaux à visiter les aires de chasse du phoque et à être témoins des opérations. Dans leurs rapports, ces spécialistes, à peu d'exceptions près, ont pleinement reconnu que les méthodes employées étaient sans douleur. Ils ont aussi contribué dans une certaine mesure à l'adoption de meilleures dispositions réglementaires et de moyens de contrôle plus sévères. Bien que le Canada ait fait beaucoup pour que son règlement de chasse assure au phoque une mort indolore, le ministère des Pêches et des Forêts continuera d'y apporter des modifications chaque fois qu'il pourra améliorer la méthode d'abattage.

## Résumé

Il est inexact de parler de "poursuite" à propos de la chasse du phoque et des activités de ceux qui la pratiquent. A vrai dire il s'agit d'une mise à mort en tout point semblable à celles qui ont lieu dans les abattoirs de tous les pays. Il s'agit d'abattre des animaux sans faire preuve de cruauté à leur égard et sans outrepasser une certaine limite qui assure la perpétuation de l'espèce. *Le Règlement canadien de protection des phoques* et les sauvegardes qu'il renferme, assurent la réalisation de ces deux objectifs, en collaboration avec d'autres gouvernements.

En outre, les études qu'on est en train d'effectuer sur les troupeaux de phoques dans l'est de l'Arctique, une fois de plus grâce à la coopération internationale, non seulement ajouteront à la somme de connaissances scientifiques que l'on possède au sujet de ces animaux, mais encore assureront l'exploitation rationnelle de cette richesse naturelle.

Ces mesures constructives contrastent vivement avec la publicité que l'on a faite à la chasse du phoque dans la presse, à la radio et à la télévision, et par laquelle on a répandu une foule de faux renseignements. Les faits que renferme la présente brochure concernant la chasse du phoque au Canada